

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 03 juillet à 20 h30, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents : Mme Valérie PIROT, M. Denis VARNIER Mme Renée ROLLAND, M. Michel FAVERON M. David BASTIEN, M. Bernard MIEVRE, M. Patrice CAQUET, M. Jean-Yves LEROY, Mme Mireille MALLINJOURD, M. Lionel ROLLAND

Absent(s) : Mme Dominique SEJOURNE, Mme Sylvie ADOR, Mme Chantal TOUSSART, Mme Stéphanie SCHMIDT, Mme Béatrice ROEDERER.

Pouvoir(s) : Mme Dominique SEJOURNE (procuration à Mme Valérie PIROT), Mme Chantal TOUSSART (procuration à M. Bernard MIEVRE), Mme Stéphanie SCHMIDT (procuration à M. David BASTIEN), Mme Béatrice ROEDERER (procuration à Mme Renée ROLLAND)

Secrétaire : Mme Renée ROLLAND a été élue secrétaire de séance

Date d'envoi de la convocation : 27 juin 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 22 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

Personnel communal

Avec le départ en retraite de Madame Marie-Louise FALCOZ au 1^{er} septembre 2018 et le recrutement de sa remplaçante, il convient de fermer le poste d'agent technique territorial de 1^{ère} classe et d'ouvrir un poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe.

D'autre part, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe n'étant pas pourvu doit être fermé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces mouvements de personnel.

Obligation de dépôt de permis de démolir en zone UA.

A la suite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H) du Pays d'Alby, l'obligation de soumettre la démolition de bâtiments à permis de démolir (en zone UA) sur le territoire de la commune d'ALBY SUR CHERAN est nécessaire pour tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction participant à l'intérêt patrimonial ou paysager du territoire.

Pour rappel, est assimilée à une démolition l'exécution de tout travail qui aurait pour effet de faire disparaître totalement ou partiellement un bâtiment et/ou de rendre l'utilisation des locaux impossible ou dangereuse.

En décidant de soumettre à permis de démolir la démolition de bâtiments sur le territoire de la commune, le Maire pourra réagir dès l'instruction du dossier et émettre des prescriptions, si nécessaire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 421-3, R 421-27, R 421-28 et R 421-29,

VU l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005 portant réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme,

VU le décret 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance susvisée,
VU le décret du 2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007,

CONSIDERANT que depuis cette date, le dépôt d'un permis de démolir préalable à une démolition n'est plus systématiquement requis (hormis le cas relevant d'un secteur sauvegardé avec un périmètre délimité, site classé...),

CONSIDERANT qu'en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal peut décider de soumettre les projets de démolition à permis de démolir sur le territoire de la commune d'ALBY SUR CHERAN

Le Conseil municipal, par :

15 voix POUR
0 voix CONTRE

- Décide de soumettre les projets de démolition (en zone UA) à une procédure de permis de démolir sur le territoire de la commune.

Conservation au profit de la commune d'une retenue de garantie

Les services du Trésor Public de RUMILLY ont averti la commune qu'une retenue de garantie antérieure à 2007 n'a jamais été restituée pour un montant de 270.45 € (deux cent soixante-dix euros et quarante-cinq centimes)

La réglementation permet aux collectivités territoriales de conserver toute somme non réclamée au titre d'une retenue de garantie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote avec 14 voix « pour » et une « contre » la conservation de la somme de 270.45 €.

Tarifs « Concessions » cimetière

En 2017, des travaux de rénovation du cimetière communal ont été programmés. Ceux-ci seront prochainement achevés.

La commune en a profité pour réaliser des équipements funéraires supplémentaires :

- Un columbarium (7 cases)
- Des cave-urnes (10)
- Des caveaux (7)

Il convient de déterminer de nouveaux tarifs de « concessions ». Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les montants ci-dessous :

Case Columbarium	15 ans	480.00
	30 ans	660.00
Case Cave-Urne	15 ans	530.00
	30 ans	720.00
Caveau	15 ans	1 800.00
	30 ans	2 100.00
	50 ans	2 500.00

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

Points sur les travaux en cours

Ecoles : Madame Renée ROLLAND, Adjoint en charge des affaires scolaires présente l'avancée des différents projets :

- Construction des préaux : Début des travaux le 9 juillet 2018 ;
- Sécurisation des 2 écoles (portail électrique et visiophone) : réalisation durant l'été ;
- A compter de la rentrée, la garderie de l'école maternelle et la BCD se trouveront déplacées dans une des salles qui était jusqu'alors mise à disposition du public et associations.
- Création d'un nouveau dortoir à l'école maternelle.

Madame ROLLAND confirme également le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018-2019 et la réussite de la Fête des Ecoles organisée par les parents d'élèves.

Jardin d'Henriette : Les travaux et les plantations seront achevés courant septembre. Un portail (accès pour la commune) et des potelets seront installés pour garantir la sécurité.

Cheminement Route de Plaimpalais : Travaux en cours d'achèvement.

Cimetière : Le monument aux morts sera prochainement réhabilité et fera l'objet pour 2019 d'une demande de subvention au titre du FDDT.

Eaux usées – Espace Leaders : Durant l'été, le SILA qui a repris la compétence assainissement du territoire du Pays d'Alby depuis le 1^{er} janvier 2017 envisage de modifier le sens d'écoulement d'une partie des effluents d'HERY SUR ALBY et de la zone Espace Leaders (traités à la station d'épuration de Rumilly) afin de permettre le traitement de ceux-ci à la station de Saint-Sylvestre.

Aménagement de la Combe : Les deux marchés publics « Aménageur » et Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des viabilités ont été lancés fin juin. Les remises des offres sont fixées au 23 juillet 2018 pour la maîtrise d'œuvre et 31 août 2018 pour « l'Aménageur ».

Enfouissement des réseaux secs : Le SYANE a été contacté pour établir 2 projets pour l'enfouissement des réseaux secs sur les secteurs de Massigny et Marlachaix.

Les études estiment le coût des travaux à :

- Massigny : 233 010 € TTC (à charge pour la Commune 144 617 €)
- Marlachaix : 303 884 € TTC (à charge pour la Commune 190 623 €)

Le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le planning de réalisation de ces travaux.

Plan de la Commune : La Commission « Communication » a élaboré un nouveau plan de la Commune. Celui-ci sera mis à disposition prochainement.

Signalétique de la commune : Avec un développement constaté ces dernières années et afin de répondre à une forte demande de la part des visiteurs et des commerçants, la commune d'ALBY SUR CHERAN a pour objectif de renouveler sa signalétique aux abords du village et dans le centre, permettant à chacun d'identifier facilement les directions routières, touristiques, patrimoniales et commerciales.

Pour cela un marché public a été lancé afin que la commune puisse s'adjoindre des compétences d'un cabinet spécialisé afin de définir un système de signalétique adapté tout en appréhendant l'aspect communication.

Urbanisme : L'agglomération du Grand Annecy a informé la commune des différents recours gracieux engagés contre le PLUi du Pays d'ALBY.

Concernant l'application du Droit de Prémption Urbain Renforcé sur le territoire communal, une réunion aura lieu entre la mairie et le Grand Annecy.

Recrutement d'un alternant : La commune a été sollicitée pour prendre un élève en alternance (Brevet Professionnel en espaces verts). Après discussions, l'assemblée est plutôt favorable à ce projet.

Divers :

- Rappel des différentes animations organisées durant l'été sur la Commune
- Renforcement à compter du 1^{er} septembre des lignes de cars desservant le Pays d'Alby (une information a été faite le magazine n°5 du Grand Annecy paru en juin 2018).

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 15**



Jean-Claude MARTIN